

Province de Québec
Municipalité de Saint-Noël
16 décembre 2020

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue ce 16^e jour de décembre 2020, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents : le maire, M. Daniel Carrier et les conseillers suivants :

Mme Johanne Gagné
Mélissa Gagnon

M. Guy Gendron
Gilbert Marquis

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 ET PLAN TRIENNAL 2021-2022-2023

149-2020

Il est proposé par, appuyé par Mme Johanne Gagné, appuyé par M. Gilbert Marquis et résolu d'adopter, par résolution, les prévisions budgétaires 2021, telles que présentées ci-dessous :

Le conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière municipale 2021 et à approprier les sommes nécessaires à savoir :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	191 697,00\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	56 795,00\$
TRANSPORT	221 994,00\$
HYGIÈNE DU MILIEU	145 730,00\$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	3 600,00\$
AMÉNAGEMENT URBANISME ET	30 474,00\$
DÉVELOPPEMENT	
LOISIRS ET CULTURE	53 105,00\$
FRAIS DE FINANCEMENT	5 500,00\$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET	81 000,00\$
AFFECTATIONS	
TOTAL	<u>789 895,00 \$</u>

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les recettes suivantes :

TAXES	370 345,00\$
TENANT LIEU DE TAXES	229 199,00\$
RECETTES DE SOURCES LOCALES	88 006,00\$
TRANSFERTS	102 345,00\$
TOTAL	<u>789 895,00 \$</u>

**LE CONSEIL ACCEPTE LE PROGRAMME DES
IMMOBILISATIONS QUI SE RÉPARTIT COMME SUIV :**

Année 2021

<i>Bâtiment</i>	30 000,00 \$
<i>Voirie</i>	50 000,00 \$

Année 2022

<i>Bâtiment</i>	10 000,00 \$
<i>Voirie</i>	50 000,00 \$

Année 2023

<i>Bâtiment</i>	10 000,00 \$
<i>Voirie</i>	50 000,00 \$

Maire

Directrice générale
et secrétaire trésorière

Je, Daniel Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Daniel Carrier, maire